

# L'installation du conseil municipal et du conseil communautaire

**Date :**

**Durée :** 3.00 heures

**Lieu :**

**Accessibilité et délais d'accès**

**Handicap** : Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Pour tout renseignement, merci de contacter le référent handicap au 01.45.49.48.49 ou par mail à l'adresse [formation@seban-avocat.fr](mailto:formation@seban-avocat.fr).

**Délais d'accès** : 2 jours

**Prix** : 450.00 € HT / participant, soit 540.00 € TTC / participant

**Informations et inscriptions** : [formation@seban-avocat.fr](mailto:formation@seban-avocat.fr) et/ou au 01.45.49.48.49

*Moment clé de la vie démocratique locale, l'installation des nouveaux conseils municipaux et communautaires marque le point de départ du mandat et engage la collectivité pour les années à venir.*

*Ces étapes doivent être menées avec rigueur pour garantir la légalité et la sérénité des débuts de mandat.*

*"Comment se déroule la séance d'installation ?"*

*"Comment et à qui sont adressées les convocations ?"*

*"Dans quel ordre voter les délibérations ?"*

*"Que faut-il voter à la première séance et que peut-on reléguer à la seconde séance ?"*

*Cette formation vous donnera les clés pour préparer et conduire sereinement la séance d'installation, sécuriser juridiquement les premières délibérations, et adapter la procédure aux spécificités de votre collectivité ou de votre EPCI, avec un focus particulier sur les établissements publics territoriaux d'Île-de-France.*

## Profils des apprenants

- Toute personne au sein des collectivités territoriales
- Elus

## Prérequis

- Absence de prérequis

## Objectifs pédagogiques

- Être en mesure de dresser l'ordre du jour de la séance d'installation
- Savoir sécuriser juridiquement les premières délibérations

## Contenu de la formation

- I. La séance d'installation

SEBAN & ASSOCIES

282 boulevard Saint-Germain 75007 Paris | Tél : 01.45.49.48.49 | Fax : 01.45.49.33.59 |

[formation@seban-avocat.fr](mailto:formation@seban-avocat.fr) | [www.seban-associes.avocat.fr](http://www.seban-associes.avocat.fr)

SIRET 434 838 314 00046 – N° déclaration d'activité : 11 75 51367 75

- a. Convocation et déroulement
- b. Ordre du jour initial
- II. Les premières délibérations majeures à adopter (autres que celle liée à l'élection de l'exécutif)
  - a. Désignation dans les commissions municipales et les organismes extérieurs
  - b. Délégations consenties par le conseil au Président de l'exécutif
  - c. Adoption du régime indemnitaire et du règlement intérieur
  - d. Déontologie des élus
- III. Focus sur la particularité francilienne

### Équipe pédagogique

- Responsable du centre : Marie-Hélène PACHEN-LEFEVRE - [mhpachenlefevre@seban-avocat.fr](mailto:mhpachenlefevre@seban-avocat.fr)
- Responsable administrative : Anne DEGANIS - [aeganis@seban-avocat.fr](mailto:aeganis@seban-avocat.fr)
- Référent handicap : Jennifer GIFFE - [formation@seban-avocat.fr](mailto:formation@seban-avocat.fr)
- Responsable pédagogique : Jennifer GIFFE - [formation@seban-avocat.fr](mailto:formation@seban-avocat.fr)
- Responsable des réclamations : Jennifer GIFFE - [formation@seban-avocat.fr](mailto:formation@seban-avocat.fr)
- Intervenantes : Elise Humbert, Avocate directrice - [ehumbert@seban-avocat.fr](mailto:ehumbert@seban-avocat.fr) & Margaux Davrainville, Avocate directrice - [mdavrainville@seban-avocat.fr](mailto:mdavrainville@seban-avocat.fr)

### Moyens pédagogiques et techniques

- Espace extranet individualisé reprenant toutes les informations de la formation : règlement intérieur, lien Zoom, émargement, programme de la formation, guide d'utilisation Zoom
- Exposé de l'état du droit et des évolutions récentes
- Approche pratique en lien avec l'expérience des dossiers traités par l'avocat
- Questions/réponses avec les apprenants
- Discussion autour des retours d'expérience
- Support pédagogique déposé sur votre espace extranet individualisé à l'issue de la formation

### Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuille d'émargement pour le suivi de l'exécution de la formation
- Certificat de réalisation remis au terme de la formation
- Evaluation d'entrée pour déterminer votre niveau de connaissance avant la formation
- Evaluation des acquis à la fin de la formation via un quiz
- Dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue, un questionnaire de satisfaction à chaud vous sera transmis à la fin de formation

### Qualité et indicateurs de résultats

Taux de satisfaction moyen en 2024 : 91%

Programme créé le 28 novembre 2025 - Version 1